

**Décision n° P-2021-81**  
**du président du directoire en date du 23 septembre 2021**  
**nommant un membre de la commission d'examen des procédures des**  
**marchés de la Société du Grand Paris.**

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 17,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** la délibération n° D 2021-12 du directoire en date du 8 juin 2021 portant adoption du manuel de la commande publique (volet passation) de la Société du Grand Paris,

**Le président du directoire adopte la décision suivante :**

**Article 1<sup>er</sup>**

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, M. François Agier est nommé membre de la commission d'examen des procédures des marchés de la Société du Grand Paris, en tant qu'Ingénieur Général Route « Transport » à la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer au sein du Ministère de la Transition Ecologique, pour une durée de cinq ans.

**Article 2**

La décision n°P2019-63 du président du directoire en date du 12 septembre 2019 est abrogée.

### Article 3

Le directeur des marchés et du pilotage contractuel et le directeur des ressources humaines de la Société du Grand Paris veillent à l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Denis, le 23/09/2021

Le président du directoire

  
Jean-François Monteils